

Projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche

Motion de renvoi en commission d'André Chassaigne

Mardi 29 juin 2010

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes chers collègues,

Vous le savez, la question agricole m'interpelle tout particulièrement, et j'aurai avant tout un discours de vérité par rapport aux enjeux qui sont posés aujourd'hui. Nous commençons l'examen d'un projet de loi attendu de tous les acteurs du monde agricole. Un projet de loi censé « moderniser » notre agriculture, censé soutenir aux yeux de nos concitoyens la volonté politique de ce gouvernement en faveur d'un modèle agricole durable. Un projet de loi censé démontrer la clairvoyance de notre pays sur les enjeux agricoles de notre temps.

Dès le début de mon intervention à la lecture de ce texte, je ne peux m'empêcher de vous féliciter Monsieur le ministre : vous faites preuve d'une grande clairvoyance, d'une perspicacité d'une rare portée. En effet, vous vous êtes avec brio projeté en 2013, dans une Europe qui a cessé de croire aux vertus d'une Politique Agricole Commune.

Cependant, n'avez-vous pas été effleuré par le sentiment d'exclure de votre vision les problématiques centrales des hommes et des femmes qui vivent de l'agriculture et qui font vivre nos territoires ruraux. Je parle bien sûr de ce qui est au cœur de leur quotidien, la question du prix de ce qu'ils produisent, de leurs revenus, et des outils de régulation des marchés avec

lesquels ils échangent leur production.

Par cette anticipation, vous avez voulu soumettre à la représentation nationale, une sorte de transposition anticipée d'une directive européenne « n°2013 quelque chose », décrivant de façon la plus confuse et la moins contraignante possible ce que notre pays doit entendre par « politique de l'alimentation ». Puis, comme il sied à toute bonne directive européenne vous avez tenu à préciser le contenu et la portée de quelques outils économiques de marché susceptibles d'être déployés largement dans le secteur de l'agriculture, de la forêt et de la pêche. Enfin, vous avez rappelé les éléments marginaux sur lequel l'Etat, par application du principe de subsidiarité, pouvait encore porter quelques appréciations sur les orientations agricoles régionales.

La rédaction actuelle de ce texte pourrait sans doute aussi servir de modèle-type de mesure d'ajustement structurel pour l'agriculture et tous les services qui lui sont directement liés. Je pense notamment aux secteurs de la santé publique vétérinaire et du contrôle sanitaire abordés à l'article 2 et que l'on souhaite traiter par ordonnance. Car ce projet prévoit dans le même temps la livraison définitive de nos agriculteurs aux lois du marché, c'est-à-dire à la loi de la jungle, et ouvre la porte à toutes les dérives en assouplissant notre système de contrôle sanitaire.

Les auteurs de ce texte se soumettent ainsi par avance aux attentes de ceux qui préparent depuis des mois le démantèlement de la PAC, en commençant par son premier pilier. Cette politique agricole commune qui

a été pendant longtemps le symbole de l'intégration européenne, la seule politique communautaire dotée de véritables moyens d'action. Une politique devenue insoutenable aux yeux des libéraux, car freinant par trop l'appétit des spéculateurs et des géants mondiaux de l'agroalimentaire et de la grande distribution. A n'en pas douter, ce texte fait un pari sur un budget communautaire lourdement amputé, sur la suppression définitive des derniers outils de gestion de l'offre, sur une refonte en profondeur des soutiens directs aux agriculteurs...et sur une bonne cure d'austérité pour l'Europe.

En procédant de la sorte, vous énoncez une prophétie héritière de la méthode Coué, que le sociologue Pierre Bourdieu aurait qualifiée « d'auto réalisatrice », mais que je qualifierai pour ma part « d'auto destructrice » . Elle aura des conséquences terribles pour l'agriculture européenne et les enjeux alimentaires et environnementaux mondiaux. En procédant ainsi, vous prenez le risque d'appuyer sur l'accélérateur au moment même où la majorité de nos agriculteurs éprouvent les pires difficultés à sauver leur outil de travail, leur exploitation.

Fondamentalement, ce qui est en cause, c'est la disparition ou non de politiques publiques fortes dans le domaine agricole.

Contrairement à ce que vous avez souvent affirmé dans cet hémicycle, n'auriez-vous renoncé à porter une voix propre de la France dans le concert européen sur cette question ? Si c'est le cas, ce renoncement préfigure un avenir bien sombre pour l'agriculture française, pour ces 600

000 hommes et femmes qui ont fait leur le choix de nourrir leurs semblables, un choix auquel la Commission européenne ne souhaite déjà plus apporter de reconnaissance.

Face à cette incertitude, vous me permettrez aussi de m'interroger sur les motivations profondes qui vous auraient conduit à un tel basculement idéologique, et qui serait le fruit d'une histoire récente. En effet, en 2007 et 2008, nous avons reçu devant la Commission des affaires économiques, la commissaire européenne chargée de l'agriculture, Mariann Fischer Boel. Conjecturant sur l'avènement du bonheur suprême pour nos agriculteurs, elle avait tenu un discours laissant croire que tous les cours allaient s'envoler, garantissant ainsi un revenu suffisant aux producteurs sans qu'il soit besoin que l'Union européenne prévoie des soutiens spécifiques ou des mécanismes de stabilisation des marchés. A juste titre, au regard de la chute vertigineuse des prix et des revenus qui s'en suivit quelques mois plus tard, nous n'en avons pas cru un mot. Et le contenu de la proposition de résolution de la délégation parlementaire française pour l'Union Européenne avait traduit cette conviction en apportant des réflexions bien plus engageantes. Cette proposition de résolution estimait, je cite, « *impératif* » de « *conserver au sein de la PAC un 1er pilier fort, orienté vers une agriculture productive et respectueuse de l'environnement, afin de ne pas limiter notre seule politique commune à un dispositif d'accompagnement social et rural de l'agriculture et d'éviter toute renationalisation de celle-ci* », et que l'on « *ne devait pas vider le 1er pilier des moyens financiers qui lui sont nécessaires* ». La résolution jugeait également « *indispensable* » que l'Union européenne « *conserve*

des mécanismes d'intervention sur les marchés et engage rapidement, dans la perspective de la prochaine réforme de la PAC, plusieurs chantiers de réflexion portant notamment sur la pérennisation et le financement des aides du 1er pilier, ainsi que leur finalité (favoriser la création d'emplois, le développement d'une agriculture à la fois productive et durable, etc.) ; la création de nouveaux outils de stabilisation des marchés et d'orientation des productions agricoles » permettant notamment « aux agriculteurs de mieux vivre du prix de leurs produits ». Elle rappelait aussi la nécessité d'engager la réflexion pour l'après 2013 sur « la mise en œuvre de la préférence communautaire » et « le développement d'une véritable politique de recherche et d'innovation, permettant de renforcer l'excellence environnementale de notre agriculture. »

J'avais d'ailleurs souligné lors de son examen en commission des affaires économiques la pertinence de l'initiative qui permettait de dresser un historique relativement complet et objectif de la politique agricole européenne, en partant de ses enjeux initiaux, en retraçant les multiples réformes, et en mettant au grand jour les motivations qui guidaient sa remise en cause. Voilà un texte, qui s'il n'était pas exempt d'insuffisances et de critiques, avait avant tout le mérite de fournir l'état de la réflexion française, avec une vision d'avenir pour le modèle européen et des pistes de travail. Elle confirmait aussi le fait que l'agriculture n'est pas un « tiers secteur » à traiter vulgairement et à abandonner au libre arbitrage idéologique des négociateurs de l'OMC. Elle réaffirmait courageusement des principes aussi essentiels à notre avenir commun que ceux de la souveraineté et de la sécurité alimentaire. Voilà un texte qui avait le mérite

de poser les bonnes questions sur la pérennité de notre agriculture : la préférence communautaire, la régulation de l'offre, les soutiens aux agriculteurs, la problématique des prix et des revenus. Conscient de l'importance de transmettre une appréciation commune et offensive de la représentation nationale sur une question touchant aux besoins fondamentaux de l'humanité, je l'avais d'ailleurs soutenue. Nous l'avions tous soutenu. La traduction française de ce bilan de santé avait ensuite offert un certain rééquilibrage des aides en direction de l'élevage.

Mes chers collègues, je cherche en vain quelque traduction de ces orientations dignes d'intérêt dans ce projet de loi qui prétend moderniser notre agriculture et notre pêche. Je n'en trouve malheureusement pas la trace. Faut-il comprendre que ces propos sont tombés dans l'oubli ou qu'il s'agit d'une simple distraction passagère du législateur que nous récupérerons après l'adoption de ce renvoi, quand nous nous remettrons au travail ?

Je voudrais aussi revenir sur l'épisode qui suivit ce bilan de santé. La chute brutale des prix agricoles intervenue fin 2008 et courant 2009 a provoqué une baisse généralisée des revenus mettant en péril la majorité des exploitations agricoles de notre pays, fragilisant l'ensemble du tissu agricole européen. Pendant des mois, les responsables syndicaux et les agriculteurs ont réclamé que la question des prix et des revenus agricoles soit prise à bras-le-corps, afin d'apporter des réponses structurelles concrètes et rapides en complément des mesures d'urgence. Nous convenions tous alors du fait que le revenu des agriculteurs était tout à la fois trop faible et trop instable, que la crise était à la fois conjoncturelle et

structurelle. Le Président de la République trouvait là l'occasion de s'adonner à son sport favori, un discours sur la régulation fort et dithyrambique bien qu'étant rechapé. Son allocution du 27 octobre 2009 à Poligny, dans le Jura, tirait presque les larmes des spectateurs tant elle semblait empreinte de volontarisme. Permettez-moi de la citer encore une fois... pour mieux en révéler l'hypocrisie. Il s'exprimait ainsi, je cite : *« la crise révèle en premier lieu un défaut de régulation européenne et mondiale auquel il est urgent de répondre. Elle révèle en second lieu des défaillances nationales réelles dans la répartition de la valeur au sein de nos filières agricoles. Entre le mois de septembre 2008 et le mois de septembre 2009 l'indice des prix à la production des produits agricoles a baissé de 20 %. Sur la même période, les prix à la consommation des produits alimentaires ont baissé de 1 %. Cet écart est sans précédent. Cet écart est inacceptable ! Il révèle une répartition inéquitable de la valeur ajoutée au sein des filières. Cet écart met notre production alimentaire en danger. »*

Comme vous vous en doutez, malgré tous mes efforts, je n'avais pas été mis dans la confidence du contenu de ce discours. J'avais cependant anticipé la volonté présidentielle en déposant au nom des députés communistes, républicains et du Parti de gauche quelques jours avant, avec un enregistrement le 21 Octobre précisément, une proposition de loi visant à répondre justement aux interrogations du monde agricole reprises par le chef de l'État, et dressant quelques pistes pour que les agriculteurs aient enfin droit à un revenu. Dans le cadre d'une séance réservée à l'opposition, je défendais le 3 décembre devant notre Assemblée les dispositions de

cette proposition de loi visant à assurer un véritable droit au revenu des agriculteurs. Sans vouloir revenir trop longuement sur son contenu, je veux rappeler qu'elle s'articulait autour de deux axes : le premier visait à renforcer ou à créer des mécanismes permettant d'évaluer et d'agir efficacement sur le niveau des prix payés aux producteurs, le second à assurer un dispositif plus réactif d'alerte et de mise en place de mesures d'urgence en période de crise, associant largement les représentants du monde agricole. Elle avait pour objectif de proposer certains outils, immédiatement disponibles et applicables, visant à apporter des garanties de prix rémunérateurs pour tous les producteurs. Nous soulevions d'abord la nécessité de reconnaître l'existence de l'observatoire des prix et des marges afin de voir ses missions renforcées, notamment à travers un suivi précis des prix et des marges au niveau de chacun des acteurs des filières, en fonction des différents types de produits, mais aussi des territoires. Un observatoire qui ne se contenterait pas d'observer mais qui aurait aussi un rôle pro-actif en période de crise afin de proposer à l'autorité administrative l'instauration d'un coefficient multiplicateur étendu à toutes les productions lors des baisses de prix brutales opérées par les agents économiques de la filière. Nous proposons aussi de définir au sein de chaque interprofession des prix minimum indicatifs, et la mise en place d'une conférence annuelle sur les prix rassemblant producteurs, transformateurs et distributeurs, ouverte à tous les syndicats agricoles et donnant lieu à une négociation interprofessionnelle sur les prix. D'autres mesures concernaient la mise en place d'un dispositif réactif d'alerte et de mise en œuvre de mesures d'urgence assis sur un avis d'alerte de FranceAgriMer.

Je ne reviendrai pas sur le détail des dispositifs, mais ils avaient reçu un accueil favorable sur le fond, et suscité un grand intérêt auprès des parlementaires présents. Mon souhait était effectivement de proposer une réponse immédiate et concrète, sans doute incomplète, mais qui avait le mérite d'exister et pouvait être améliorée collectivement par la représentation nationale. Certains membres de votre majorité avaient même soutenu le principe de l'extension du coefficient multiplicateur et n'ont pas pris part au vote. Malheureusement, une fois de plus, la majorité parlementaire avait préféré botter en touche plutôt que de jouer le jeu du travail collectif et de l'intérêt général. C'est d'autant plus regrettable que l'argumentaire invoqué pour rejeter ce texte s'est résumé à une seule phrase : « il est urgent d'attendre le projet de loi de modernisation de l'agriculture. » Poursuivant votre argumentaire de pure forme, vous m'aviez invité à patienter pour traduire sous la forme d'amendements l'essentiel des dispositions du texte. Je rends donc grâce à ce gouvernement d'avoir si bien rejeté en Commission les amendements proposés qui reprenaient l'essentiel des articles de la proposition de loi. Est-ce là votre manière particulière de respecter vos engagements ? Ou bien, vous me permettrez cette petite pointe d'humour, êtes-vous atteint du virus de l'amnésie ? Ce serait un comble pour un gouvernement si prompt à distribuer les doses vaccinales aux hommes comme aux bêtes ! Vous connaissez chers collègues mon caractère vindicatif, ma soif de construction partagée. Aussi, je vous fais la proposition de débattre à nouveau sur le fond de certaines de ces dispositions devant notre Commission. Naturellement, je ne manquerai pas de les défendre à

nouveau en séance avec la même conviction, si d'aventure, vous faisiez le choix de rejeter cette motion de renvoi.

Votre projet s'en tient donc à agiter le seul épouvantail de la contractualisation volontaire et de l'assurance privée, pour repousser les menaces liés à la libéralisation totale des échanges agricoles. La boucle est ainsi bouclée : pas de place pour les politiques publiques dans la sphère marchande, pas de place à des mesures cohérentes de gestion de l'offre et d'orientation en matière de prix. Cela doit faire saliver encore un peu plus les grandes centrales d'achat qui pourront continuer d'imposer leur loi sur les contrats et leurs marges sur les produits ! Cela doit enthousiasmer un secteur bancaire et assurantiel avide de nouvelles perspectives spéculatives ! C'est cela qui me porte aussi à croire que nous assistons avec un tel texte à un basculement idéologique.

Pourtant depuis 2008, les prix d'achat aux producteurs, quelle que soit la production, n'ont jamais retrouvé des niveaux couvrant a minima les coûts de production. Le prix moyen des 1 000 litres de lait s'établissait en mars en moyenne à 275 euros, en baisse de 10 % par rapport à la même période de la campagne 2009. Les accords conclus entre les industriels et les producteurs de lait AOC l'année dernière ne sont d'ailleurs toujours pas respectés sur l'ensemble du territoire. Le prix moyen des gros bovins à l'entrée de l'abattoir était en mars 2010 2,9 euros par kilo, soit 20 centimes au-dessous des cours de la campagne 2009 à la même période, le prix moyen de l'agneau de boucherie est de 5,5 euros le kilo, 30 centimes en dessous de la cotation 2009 à la même période... Et la liste pourrait

s'allonger à tous les secteurs des productions végétales ou animales. Je prendrai aussi exemple sur les revenus dégagés par un agriculteur de ma circonscription, qui a bien voulu me transmettre son résultat 2009 pour rendre compte de la situation : sur son exploitation de 70 hectares occupant 1 temps plein en élevage bovin allaitant, son résultat économique courant baisse de 5 300 euros en 2009 par rapport à 2008 malgré une hausse de ses ventes. La rémunération mensuelle moyenne qu'il dégage est passée de 1200 euros les années précédentes à moins de 600 euros aujourd'hui.

Dans ce contexte ce projet de loi n'apparaît même pas comme un traitement palliatif. Chers collègues, je vous pose la question, est-ce donc le moment de renoncer à toute politique publique en matière de prix ? La situation des agriculteurs serait-elle devenue si paradisiaque que le soutien des politiques publiques soit devenu inutile ? N'est-il pas encore temps de revoir la copie pour ne pas lâcher les producteurs ? A en croire les propos des différentes organisations syndicales que nous avons auditionné, et notamment ceux de Monsieur Lemétayer, il n'en est pas beaucoup pour partager votre enthousiasme sur la contractualisation telle qu'elle est présentée. Elle fait en effet plus office de leurre que de solution. Le même Jean-Michel Lemétayer a d'ailleurs lourdement insisté sur la nécessité d'une politique de régulation des marchés et d'outils d'intervention sur la définition des prix. J'en prends acte en me disant que les dispositions de notre proposition de loi paraissent de plus en plus consensuelles, et qu'elles auraient sans doute mérité plus de mansuétude de votre part en décembre dernier. Mais peut-être assisterons-nous dans quelques instants, avec le vote de cette motion, à une séance de rattrapage bien utile ?

Car il me semble impensable de vous en tenir aux soit-disant vertus intrinsèques de la contractualisation, surtout dans un monde sans régulation, sans quotas laitiers, sans outils de stockage... Car comment comprendre que les agents économiques qui s'accaparent aujourd'hui l'essentiel de la plus-value et des marges soient soudains disposés à faire preuve de générosité envers les producteurs dans une négociation de gré à gré, à renoncer à une partie de leurs profits pour le redistribuer généreusement à ceux qui en sont la source ? A t-on déjà vu pareille preuve d'humanité, pareil signe d'empathie dans toute l'histoire des relations commerciales entre dominants et dominés ? A t-on déjà vu un distributeur renoncer à jouer sur le moins disant que pourraient lui proposer d'autres producteurs pour le même produit ? Aucun exemple ne me vient à l'esprit, mais je sais que vous savez faire preuve de beaucoup d'imagination pour me prouver le contraire, comme vous le faites pour justifier les mérites de l'application de la loi de modernisation de l'économie. Quelle tromperie que de faire croire que les prix d'achat aux producteurs vont augmenter alors qu'aucun cadre en terme de volumes de production n'est fixé, alors que certains détiennent tous les pouvoirs de négociation dans le cadre d'un marché ouvert sans restriction, alors que les industriels et les centrales d'achat sont passées maîtres depuis des années dans l'art de tirer toujours vers le bas les prix d'achat ! Et je ne peux m'empêcher de crier à « l'enfumage » quand le Président de la République pavoise fièrement aux côtés des géants de la grande distribution, accord non contraignant « de modération des marges dans le secteur des fruits et légumes » en poche, ne concernant d'ailleurs que la relation distributeurs - consommateurs ! Comme son prédécesseur, l'idée ne lui a sans doute jamais été suggérée

d'appliquer le coefficient multiplicateur inscrit dans la loi depuis 2005. En définitive, je crains qu'avec les premiers articles du titre II de ce texte, vous ne nous proposiez des contrats de dupes, dont le seul objectif tendrait à légitimer les pratiques commerciales toujours plus scandaleuses de la grande distribution.

La même logique est à l'œuvre pour les articles suivants qui concernent l'organisation des interprofessions et les organisations de producteurs. Ce qui est en jeu en réalité derrière ce texte est une simple question de taille, non pas pour donner plus de poids aux producteurs, mais pour répondre plus efficacement aux besoins du marché, au prix de marché, c'est à dire aux attentes des transformateurs et aux distributeurs. C'est d'un « ajustement » territorial aux besoins de l'aval de la filière dont il est question, et ce faisant, d'un vaste plan social à l'échelle nationale à travers des restructurations. Le texte est d'ailleurs volontairement flou sur la forme et le contenu des organisations de producteurs, tout comme sur les principes de représentation au sein des interprofessions. Avec cette logique de compétition permanente dans laquelle nous enferme un monde sans régulation, les agriculteurs perdront au contraire toute indépendance. L'exemple du secteur coopératif et des mutations qui le traverse est d'ailleurs particulièrement éclairant. Que gagnent les producteurs à voir les coopératives locales ou régionales être progressivement rachetées par des coopératives-monde ou des groupes industriels dépendant directement des groupes de la distribution ? SODIAAL est-il plus généreux avec ses producteurs que ne l'était UNICOPA ? Qu'en est-il de l'emploi salarié dans le secteur de l'agroalimentaire sur les territoires ? A la lumière de la

concentration à l'œuvre dans le secteur coopératif, j'émet de sérieuses réserves sur les motivations qui conduisent aujourd'hui à vouloir restructurer toute l'organisation des producteurs sur le territoire national. D'autant que la question de la représentativité et du respect des règles démocratiques au sein de ces structures n'est pas abordée.

En l'état, ce projet de loi joue à plein la carte de la concentration de la production autour de grandes unités spécialisées, et partiellement intégrées au sein de grands groupes coopératifs ou industriels, dont certains sont détenus par la grande distribution et qui détermineront demain seuls les volumes de production qui leur sont nécessaires avec le transfert des quotas aux laiteries. La logique est simple, mettre en face des 5 majors de la distribution en France, 5 grandes structures de transformation pour accentuer la pression à la baisse des prix d'achat. Seules les plus grosses structures agricoles y survivront et se concentreront dans des bassins de production hyper spécialisés, les plus aptes à fournir les produits demandés. Certains parlent, sans doute à juste titre, d'une transposition du modèle danois ou hollandais à la France, avec toutes ses conséquences pour les régions les moins productives et à handicaps naturels. Je résumerai ma crainte, notamment pour les zones de montagne, par cette question ouverte : « le camion passera-t-il encore quand on n'aura que 150 000 litres de lait à offrir ? » Une des plus graves menaces est aussi de voir l'agriculteur confiné, au mieux, à un rôle d'exécutant, au pire d'être totalement intégré, ficelé à l'industriel, sans recul sur ses pratiques, sur la conduite de son exploitation, sur l'orientation de sa production.

Mes chers collègues, est-ce de ce modèle-là que nous rêvons pour

l'agriculture française de demain? N'est-il pas encore temps de revoir ce texte avant qu'il ne soit trop tard ?

Enfin, je ne reviendrai pas longuement sur les dispositions concernant l'extension du secteur assurantiel, et je ne vous surprendrai pas en disant que les députés communistes et républicains y sont fermement opposés. En effet, avec les articles 9 et 10 du projet de loi, vous faites un nouveau cadeau à un secteur de l'assurance privée bien content de booster ses profits sur le dos de l'Etat, en lieu et place de toute réflexion sur la mise en oeuvre d'un régime d'assurance mutuel public susceptible de bénéficier à tous les métiers du vivant, de la terre, de la mer, et de la forêt, et à toutes les exploitations sans distinction. Vous allez même jusqu'à assurer les assureurs de leur profits en mettant à l'étude le principe d'une réassurance publique. Cela me rappelle un mauvais film que nous avons vécu avec le secteur bancaire, qui a d'ailleurs un goût d'inachevé. Qu'à cela ne tienne, vous y trouvez un petit goût de reviens-y !

Ce projet de loi s'écrit aussi en creux, en omettant volontairement l'essentiel. Non seulement il n'aborde pas les questions structurelles de la gestion des marchés, les niveaux des prix agricoles et les conditions de leur fixation, mais il ne fixe aucune « orientation » pour l'avenir. Il ne fait à aucun moment allusion au modèle agricole durable que nous devons construire. Aucun article par exemple sur la question essentielle de la réduction de la dépendance aux importations de protéagineux pour l'alimentation animale ; aucun article sur les orientations agricoles pour les filières de qualité, l'agriculture biologique ou les productions de montagne alors que l'inscription d'une « politique de l'alimentation » dans le droit

français aurait du permettre l'inscription d'objectifs précis en faveur de la production et de la consommation de ces produits. Aucune ambition en matière de recherche et de diffusion de pratiques culturelles adaptés aux exigences du XXIème siècle. Aucun volet concernant la formation continue des agriculteurs. Aucune référence à la problématique des retraites agricoles ; aucun titre consacré au volet social du régime agricole. Quasiment rien sur la politique de l'installation.

En revanche, Monsieur le ministre, vous n'êtes pas avares de reculs quand il s'agit de défaire ce qui fonctionne, avec le retrait de la mission de service public des ADASEA, avec la volonté de concentrer toujours plus les établissements publics d'enseignement agricole au grand dam d'une présence territoriale indispensable pour satisfaire les besoins des jeunes.

Je terminerai cette énumération sur l'hypocrisie environnementale du gouvernement, qui n'a avec ce texte plus aucune limite. Sa rédaction initiale ne faisait aucun lien avec les ambitions qui avaient pu être portées lors des tables rondes du Grenelle de l'environnement pour ce secteur. Je dirais que c'était un moindre mal, compte tenu de la surenchère à laquelle votre majorité s'est livrée en Commission. Ainsi certains députés se sont sentis le devoir d'assouplir les conditions d'extension des structures de production les moins durables et les plus intensives, dont les conséquences sur l'environnement, mais également sur l'emploi agricole sont connues de tous. Ce positionnement est révélateur du sens de ce texte : l'objectif premier qui en ressort, tel qu'il est rédigé, est de pousser toujours plus à la concentration et à la spécialisation pour répondre au marché.

Car si ce texte fonctionne souvent en creux, pêche par omission, il n'est en effet pas vide de sens. Il préfigure un avenir bien éloigné des besoins du monde agricole, bien éloigné des enjeux alimentaires mondiaux, bien éloigné de la détresse de nos paysans.

Mes chers collègues, ce n'est pas pour rejeter le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche que je vous demande de voter cette motion de renvoi. C'est pour éviter l'examen d'un texte qui se résume pour l'instant à plan d'adaptation à la PAC 2013, à un nouveau plan de licenciement pour l'agriculture.

Ce n'est pas pour déconstruire le travail qui a déjà été réalisé par tous les acteurs du monde agricole sur la question des prix et des revenus que je vous demande d'adopter cette motion de renvoi en commission, mais pour revoir en profondeur son contenu afin d'apporter des mesures concrètes, et ne pas se fier aux simples artifices de la contractualisation et de la gestion assurantielle des risques.

Ce n'est pas contre ce gouvernement ou contre le Président de la République que je vous propose de voter cette motion, mais contre un basculement idéologique inscrit dans le texte actuel qui serait vécu comme un nouvel abandon par le monde paysan.

Je vous demande de voter cette motion parce que ce texte est tout à la fois inquiétant pour l'agriculture française, muet sur les questions fondamentales des prix et des revenus, de l'installation, des pratiques agricoles, de la recherche.

Je vous demande de voter cette motion parce que nous avons tous besoin d'explications de la part de Monsieur le ministre sur la vision de la France qu'il compte porter dans les semaines et les mois à venir dans le cadre des

négociations à 27 sur l'avenir de la PAC.

Mes chers collègues, notre agriculture mérite mieux que ce texte incomplet qui s'il est examiné en l'état ne manquera pas d'attiser le scepticisme, la rancœur ou la colère.

Nous avons l'occasion de le retravailler en profondeur en Commission. C'est pourquoi je vous demande de vous déterminer en conscience.